



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 mars 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1936 (2010)

#### I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 1936 (2010), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les quatre mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le présent rapport est le deuxième établi en application de cette résolution.

2. Il fait le point sur les activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Iraq depuis mon précédent rapport (S/2010/606), en date du 26 novembre 2010. Il rend compte de l'évolution politique du pays et des principaux événements régionaux et internationaux qui concernent l'Iraq, ainsi que des questions opérationnelles et des problèmes de sécurité.

#### II. Synthèse des principaux événements politiques concernant l'Iraq

##### A. Évolution politique, y compris la formation du Gouvernement

3. Le 21 décembre 2010, un nouveau Gouvernement, dirigé par le Premier Ministre Nouri al-Maliki, a été avalisé par le Conseil des représentants. Il a été salué comme un « gouvernement national de partenariat » composé des principales formations politiques du pays. La formation de ce gouvernement a mis un terme à neuf mois d'impasse politique qui ont suivi les élections nationales tenues le 7 mars 2010. Cela devrait permettre aux dirigeants irakiens de commencer à véritablement s'attaquer aux principaux problèmes politiques, sociaux et économiques.

4. Le nouveau Gouvernement a été formé sur la base de l'accord de partage du pouvoir intervenu le 11 novembre entre les principales formations politiques. À l'issue de l'accord, le Conseil des représentants a levé les accusations de débaasification portées contre trois importants dirigeants de la formation Iraqiya. L'un d'entre eux, Saleh al-Mutlaq, a été nommé Vice-Premier Ministre en même temps que deux autres personnes, Hussein Shahrstani et Rowsch Shaways, qui appartiennent respectivement à l'Alliance nationale et à l'Alliance kurde. La plupart



des postes ministériels ont été répartis en se fondant sur l'accord de partage du pouvoir.

5. Le Gouvernement iraquien se compose actuellement de 42 ministères, dont 16 ministères d'État. Deux femmes détiennent un portefeuille ministériel, l'une d'elles étant la Ministre d'État aux affaires féminines. Par ailleurs, le Conseil des représentants a approuvé une loi permettant l'élection d'un maximum de trois vice-présidents. Les candidats désignés par le Président n'ont toutefois pas encore été approuvés par le Parlement.

6. La nomination de plusieurs ministres, notamment celle du Ministre du plan et des responsables des trois principaux ministères concernant la sécurité, à savoir ceux de la défense, de l'intérieur et des affaires de sécurité nationale, n'a pas encore été finalisée. Les principales formations politiques sont convenues en principe qu'elles nommeraient des « candidats indépendants » à ces ministères liés à la sécurité. Jusqu'à ce qu'un accord puisse être trouvé sur ces candidats, le Premier Ministre Nuri al-Maliki continuera de gérer ces portefeuilles.

7. La constitution du Conseil national des politiques stratégiques, qui a été aussi approuvée dans le cadre de l'accord de partage du pouvoir, est encore à l'état de projet. Bien qu'un projet de loi prévoyant sa création ait été présenté au Conseil des représentants à la fin du mois de novembre 2010, il n'a pas encore été adopté du fait de désaccords persistants sur les propositions relatives à ses compétences, sa composition et les modalités d'élection de son responsable. Le dirigeant de la formation Iraqiya, Ayad Allawi, qui devait à l'origine jouer un rôle essentiel au sein du Conseil, a indiqué en mars 2011 qu'il ne souhaitait plus y siéger.

8. D'autres aspects de l'accord de partage du pouvoir doivent être abordés, notamment le gel des activités et le réexamen des fonctions de la Commission pour la responsabilité et la justice, qui traite les dossiers ayant trait à la débaasification. Le Conseil fédératif, qui constituerait la deuxième chambre du Parlement et représenterait les gouvernorats, conformément à la Constitution, reste à mettre en place.

9. Le 18 janvier 2011, faisant suite à une requête du cabinet du Premier Ministre, la Cour suprême fédérale a émis un avis concernant le statut des entités indépendantes, notamment la Banque centrale, la Haute Commission électorale indépendante et la Haute Commission indépendante pour les droits de l'homme qu'il a été proposé de créer. La Cour a posé que le Conseil des ministres, ayant pouvoir exécutif, se devait de superviser les entités ayant un rôle exécutif même si elles étaient indépendantes. La décision n'a pas manqué d'attirer l'attention des médias et un certain nombre de partis politiques, en particulier la formation Iraqiya, ainsi que certaines des entités concernées elles-mêmes se sont déclarés préoccupés. Le 7 mars 2011, faisant suite à une requête du Conseil des représentants, la Cour suprême fédérale a fourni des éclaircissements, réaffirmant l'indépendance « administrative et financière » des entités en question et soulignant la nécessité de les protéger de toute influence qui affecterait l'indépendance de leurs décisions. On ne sait pas encore véritablement quels seront les incidences de la décision de la Cour sur ces institutions.

10. Par ailleurs, le Conseil des représentants a commencé à débattre de la législation concernant la Cour suprême fédérale. Le projet actuel de législation comprend des propositions du Conseil judiciaire supérieur relatives à une

« commission consultative » adjointe qui vise à renforcer la procédure judiciaire en Iraq, en particulier dans les juridictions supérieures et d'appel. La Commission se composerait de deux experts juridiques et de deux spécialistes du droit islamique. Les membres de cette commission participeraient aux délibérations de la Cour mais ne pourraient pas prendre de décisions et n'auraient pas droit de veto.

11. Depuis la fin du mois de février, un certain nombre de manifestations ont eu lieu en Iraq qui ont porté sur la fourniture des services de base, le chômage et la corruption présumée des agents de l'État. Plusieurs manifestations se sont terminées dans la violence et on estime que 20 personnes auraient été tuées et 116 blessées. Le 25 février, des manifestations ont eu lieu dans plusieurs villes d'Iraq, notamment Bagdad, Bassorah et Erbil. À Bagdad, les forces de sécurité ont empêché les manifestants de pénétrer dans la zone internationale où se trouvent les principaux locaux gouvernementaux, notamment ceux du Premier Ministre et du Parlement, ainsi que plusieurs missions diplomatiques. Les Gouverneurs de Wasit, Bassorah et Babil ont donné leur démission à la suite des manifestations houleuses dans leur gouvernorat. Le 27 février, le Premier Ministre al-Maliki a donné aux ministères une centaine de jours pour prendre des mesures urgentes afin d'améliorer les conditions de vie et l'accès aux services essentiels. Le 3 mars, Ayad Allawi a rencontré Mouqtada al-Sadr à Najaf et les deux personnalités ont indiqué qu'elles appuyaient des manifestations pacifiques.

12. Dans la région du Kurdistan, des heurts ont eu lieu le 17 février à Soulemaniye lorsque les forces de sécurité ont ouvert le feu sur des manifestants qui avaient lancé des pierres contre le bureau local du Parti démocratique kurde (KDP). Trois personnes auraient été tuées et 45 blessées lors de cet incident qui a eu lieu après que le Gorran (parti du changement) eut lancé des appels à la dissolution du Gouvernement régional du Kurdistan (GRK) et du Parlement pour corruption présumée et à de nouvelles élections dans la région. Les manifestations ont été organisées par un groupement relativement peu connu, le Réseau de défense des droits et des libertés du peuple.

13. La situation politique et la situation en matière de sécurité autour des frontières intérieures faisant l'objet d'un litige demeurent particulièrement préoccupantes. Dans la nuit du 25 au 26 février, quelque 5 000 membres des Peshmergas sont entrés dans le gouvernorat de Kirkouk depuis le Kurdistan. Sans préavis, ces forces sont passées par la zone de sécurité combinée de Kirkouk mise en place en vertu du mécanisme de sécurité combiné par le Gouvernement régional du Kurdistan, les forces des États-Unis en Iraq et le Gouvernement iraquien et ont pris position à l'ouest, au sud et au sud-ouest de cette zone. Le Gouvernement régional du Kurdistan a justifié cette présence de sécurité accrue par la nécessité de protéger la ville contre les supposées menaces contre la sécurité. Cette décision allait à l'encontre du mandat du mécanisme de sécurité combiné car elle n'avait été coordonnée ni avec les forces américaines en Iraq ni avec l'armée iraquienne ni avec le Groupe de travail de haut niveau chargé du mécanisme à Bagdad. Le Premier Ministre iraquien et les dirigeants des partis turkmènes et arabes ont demandé le retrait immédiat des forces en question. Des consultations sont en cours.

14. Ces événements, s'ajoutant au retrait militaire des États-Unis, soulignent la nécessité de revoir le mécanisme qui a été établi pour permettre aux forces de sécurité du Gouvernement iraquien et du Gouvernement régional du Kurdistan de mener des patrouilles conjointes et de mettre en place des postes de contrôle sous

les auspices des États-Unis le long des lignes séparant les Arabes des Kurdes dans les gouvernorats de Diyala, Ninewa et Kirkouk. Il convient de rappeler qu'au cours des négociations sur la formation du gouvernement, les divers partis politiques irakiens ont examiné un certain nombre de questions ayant trait aux relations entre les Arabes et les Kurdes, notamment l'avenir des forces peshmerga et le statut de Kirkouk et autres territoires faisant l'objet d'un litige. Toutes ces questions appellent un véritable dialogue entre les parties irakiennes de façon à ce que les causes des tensions en Iraq du Nord puissent être pleinement abordées.

## **B. Événements régionaux concernant l'Iraq**

15. Les voisins de l'Iraq se sont félicités de la formation d'un gouvernement national de partenariat. Les Premiers Ministres du Koweït, de la République arabe syrienne, de la Turquie et de la Jordanie et les Ministres des affaires étrangères de la République islamique d'Iran et des Émirats arabes unis ont été au nombre des personnalités qui se sont rendues en Iraq au cours de la période faisant l'objet du présent rapport et ont étudié les possibilités de renforcement des relations bilatérales, notamment dans les domaines du commerce et des investissements.

16. Suite à la visite de mon Coordonnateur de haut niveau en Iraq à la fin du mois de novembre 2010, une équipe commune Iraq-Koweït a mené une enquête préliminaire sur le terrain pour trouver l'emplacement de charniers koweïtiens à Nassiriyah du 20 au 22 décembre, conformément à la décision du Sous-Comité technique de la Commission tripartite à sa soixante-sixième session, tenue à Koweït le 28 septembre 2010. Cette enquête a eu lieu sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge et la MANUI a fourni un soutien logistique. Ce site devrait faire l'objet d'autres études en avril 2011.

17. Le 12 janvier, le Premier Ministre koweïtien, Cheikh Nasser Al-Mohammad Al-Ahmad Al-Sabah, et le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, Cheikh Mohamad Sabah Al-Salim Al-Sabah, sont arrivés à Bagdad pour une visite historique d'une journée, première visite effectuée depuis l'invasion du Koweït par le régime iraquien précédent. Les deux parties sont convenues d'établir un comité bilatéral commun chargé d'examiner toutes les questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït, qui serait coprésidé par leur ministre des affaires étrangères respectif. La visite s'est déroulée comme prévu en dépit d'un incident dans les eaux territoriales koweïtiennes le 11 janvier qui s'est soldé par le meurtre d'un officier des gardes-côtes koweïtien et le naufrage d'un bâtiment iraquien.

18. Le 16 février, le Premier Ministre, Nouri al-Maliki, s'est rendu en retour au Koweït. Il a été reçu par l'Émir, Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, et le Premier Ministre du Koweït. Les progrès accomplis s'agissant des questions bilatérales et de celles qui ont trait aux obligations découlant du Chapitre VII de la Charte ont été examinés. Preuve supplémentaire qu'une nouvelle phase s'était ouverte concernant les relations entre l'Iraq et le Koweït, le 25 février, le Président Jalal Talabani a assisté aux célébrations du cinquantième anniversaire de l'indépendance du Koweït et du vingtième anniversaire de sa libération par les forces de la coalition lors de la première guerre du Golfe. La Secrétaire générale adjointe, Asha-Rose Migiro, y a participé en mon nom en compagnie de mon Représentant spécial, Ad Melkert, et du Coordonnateur de haut niveau, Gennady Tarasov.

19. Le 12 février 2011, le Président Talabani s'est rendu à Damas, où il a rencontré le Président Bashar al-Asad. Les deux pays sont convenus de tenir de nouveau des réunions conjointes de haut niveau.

20. Les événements se produisant au Bahreïn durant la période considérée ont déclenché une vague de manifestations à Bagdad dans les gouvernorats irakiens majoritairement chiïtes. La présence à Bahreïn des forces du Bouclier de la Péninsule du Conseil de coopération du Golfe le 14 mars a aussi suscité de vives critiques de la part des dirigeants de la communauté chiïte irakienne, dont l'Ayatollah Sistani, qui a mis en garde contre les graves conséquences que cela pourrait avoir et a demandé instamment au Gouvernement bahreïnien de régler la crise actuelle par des moyens pacifiques.

### **C. Événements internationaux**

21. L'adoption des résolutions 1956 (2010), 1957 (2010) et 1958 (2010) du Conseil de sécurité le 15 décembre a constitué une étape importante, en ce qu'elle a permis à l'Iraq de s'acheminer vers la fin de ses obligations en vertu des dispositions du Chapitre VII. L'Iraq doit toutefois encore s'acquitter de certaines obligations s'agissant de la situation entre l'Iraq et le Koweït, en particulier celles qui concernent la question des Koweïtiens et des nationaux de pays tiers disparus et des biens manquants; la poursuite du programme d'entretien de la frontière entre l'Iraq et le Koweït, conformément à la résolution 833 (1993); et le déplacement des exploitants agricoles qui se trouvent sur la ligne frontalière afin de permettre aux activités d'entretien de se poursuivre. La réalisation de progrès sur ces questions en suspens demeure, comme je l'indiquais dans mon rapport du 27 juillet 2009 que j'ai établi en application du paragraphe 5 de la résolution 1859 (2008) (S/2009/385) du Conseil de sécurité, une condition préalable à la normalisation de la situation internationale de l'Iraq qui devrait ainsi retrouver la stature qui était la sienne avant l'adoption de la résolution 661 (1990). Une lettre émanant du Premier Ministre irakien réaffirmant les frontières terrestres et maritimes, conformément à la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité, constituerait une importante mesure de renforcement de la confiance et permettrait d'améliorer les relations entre les deux pays.

## **III. Activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq**

### **A. Activités politiques**

22. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, mon Représentant spécial a continué de promouvoir la participation des personnalités et des partis politiques concernés afin de faciliter les négociations sur les questions en suspens liées au processus de formation du gouvernement. Il a souligné la nécessité pour le Gouvernement irakien de pourvoir les portefeuilles ministériels essentiels et de mettre la dernière main à l'élaboration du projet de conseil national des politiques stratégiques.

23. Du 31 janvier au 2 février, mon Représentant spécial s'est rendu au Koweït pour débattre de la normalisation des relations entre l'Iraq et le Koweït. Reconnaisant les efforts déployés par l'Iraq pour s'acquitter des obligations dont elle doit encore s'acquitter au titre du Chapitre VII, les responsables koweïtiens ont confirmé qu'ils souhaitaient voir des progrès en la matière. Avant cette visite, des vues similaires avaient été exprimées par le Premier Ministre iraquien. Outre les contacts qu'il n'a cessé d'entretenir avec les responsables iraqiens et koweïtiens, mon Représentant spécial a rencontré régulièrement d'autres partenaires internationaux et entités des Nations Unies concernant les obligations restantes de l'Iraq au titre du Chapitre VII.

24. Le 4 mars, mon Représentant spécial s'est rendu en République islamique d'Iran pour s'entretenir avec des responsables gouvernementaux, notamment le Ministre des affaires étrangères, Ali Akbar Salehi. Sa visite a bénéficié de l'appui du bureau de liaison de la MANUI à Téhéran, qui est désormais pleinement opérationnel et doté d'un effectif complet. Les discussions ont porté sur des questions intéressant aussi bien la République islamique d'Iran que l'Iraq et la façon dont l'ONU pourrait fournir une assistance technique, en particulier pour ce qui est de la gestion des ressources en eau, de l'environnement (tempêtes de poussière), du déminage et du trafic des stupéfiants. Le bureau de liaison de Téhéran de la MANUI a été chargé d'assurer le suivi de ces idées initiales, en étroite coopération avec le quartier général de la MANUI et les autorités iraqiennes et iraniennes.

25. La MANUI a continué de collaborer avec le Gouvernement iraquien et d'autres interlocuteurs iraqiens afin de faciliter le dialogue politique sur les territoires iraqiens qui font l'objet d'un litige. Après la formation du nouveau Gouvernement, mon Représentant spécial a entamé des consultations avec les représentants du Gouvernement iraquien et du Gouvernement régional du Kurdistan sur la possibilité d'établir des arrangements permettant de remplacer l'Équipe spéciale de haut niveau de manière à promouvoir le dialogue sur les questions touchant aux frontières internes faisant l'objet d'un litige et le statut de Kirkouk. En outre, la MANUI élabore actuellement un ensemble de mesures économiques intégrées à l'intention des populations vulnérables des territoires faisant l'objet d'un litige ainsi qu'une série de mesures de renforcement de la confiance dont était précédemment convenue l'Équipe spéciale dans le domaine des litiges fonciers et de la restitution de biens, des détenus, de programmes scolaires et des droits linguistiques.

26. Depuis quelque temps déjà, la MANUI s'efforce activement de faciliter le dialogue visant à mettre un terme au boycottage du Conseil provincial de Ninewa par la Ninewa Fraternal List, parti kurde local. À cette fin, elle a notamment organisé une série de réunions entre la Hadba List dirigée par des Arabes et la Ninewa Fraternal List. Les discussions se sont poursuivies sur la sécurité, le partage du pouvoir, la fourniture de services et la défense et la promotion des droits des communautés ethniques et religieuses. Les modalités concernant le partage du pouvoir et la sécurité demeurent les questions les plus difficiles à résoudre. Grâce aux efforts déployés, le comité chargé des communautés religieuses et ethniques mis en place avec l'appui de la MANUI a pu mettre la dernière main à une liste de recommandations sur les mesures à prendre à tous les niveaux gouvernementaux pour défendre et promouvoir les droits des communautés religieuses et ethniques de Ninewa.

## **B. Activités d'assistance électorale**

27. La Haute Commission électorale indépendante iraquienne et l'Organisation des Nations Unies sont convenues d'un plan de travail initial pour le premier semestre 2011 concernant un plan d'action d'appui au développement institutionnel de la Commission, dirigé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et financé par le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le plan de travail prévoit toute une série d'activités, l'accent étant mis tout particulièrement sur l'examen du cadre juridique, du soutien technique et des liens avec d'autres institutions qui jouent un rôle dans le processus électoral.

28. La MANUI a continué d'apporter un soutien à la Commission dans les efforts qu'elle déploie pour être éventuellement prête sur le plan opérationnel. La Commission a continué de mettre au point ses arrangements opérationnels et ses calendriers pour pouvoir donner suite à plusieurs requêtes éventuelles, s'agissant notamment des élections aux conseils des gouvernorats et d'un référendum constitutionnel au Kurdistan. On s'attend à ce que le projet de loi portant création d'une commission électorale pour la région du Kurdistan demeure à l'ordre du jour du Parlement régional kurde.

29. La Haute Commission électorale indépendante a commencé à examiner en détail les conditions à réunir pour la tenue d'élections dans les districts et sous-districts. Les bureaux électoraux des gouvernorats ont examiné l'inscription des électeurs sur les listes et la répartition des bureaux de vote afin de pouvoir couvrir de façon efficace tous les districts et sous-districts et de cerner d'éventuels problèmes concernant leurs limites. Un forum a eu lieu du 6 au 10 février 2011 à Erbil pour évoquer la préparation des élections concernant les districts et sous-districts, notamment les retouches à apporter aux modalités d'inscription des électeurs afin d'inclure des informations sur les districts et sous-districts. Compte tenu du nombre important de circonscriptions, ces activités ont été complétées par d'autres, menées à Bagdad, en vue d'examiner le cadre juridique adapté à ces élections et les conditions à satisfaire par les entités politiques et pour l'inscription des candidats. Les résultats de ces activités permettront à la Commission de continuer de se préparer, au cas où la décision serait prise d'organiser ces élections.

## **C. Préparation technique du recensement**

30. La plupart des activités de préparation d'ordre technique et des préparatifs menés sur le terrain en vue du recensement ont bénéficié de l'assistance du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le ministre de la planification, chargé de superviser la préparation du recensement, n'a toutefois toujours pas été nommé. En outre, les désaccords politiques sur l'utilisation potentielle des données provenant du recensement se sont traduits par de nouveaux retards dans le dénombrement de la population. Le 5 décembre, les responsables des partis et formations politiques se sont réunis pour examiner les préoccupations politiques et les problèmes de sécurité ayant trait au recensement. Ils ont décidé d'établir trois comités provinciaux à Ninewa, Diyala et Kirkouk, chargés d'étudier d'éventuelles solutions et de faire rapport au Premier Ministre le 19 décembre au plus tard. Les conclusions des comités provinciaux doivent encore être examinées par le

Gouvernement. Il convient de noter toutefois qu'à Kirkouk, les membres arabes et turkmènes ont boycotté les réunions du comité et que seuls les Kurdes ont soumis leurs propositions.

#### **D. Assistance humanitaire, reconstruction et développement**

31. Maintenant que le nouveau Gouvernement est établi, la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies ont intensifié leur collaboration avec leurs interlocuteurs officiels. Le 31 janvier, au nom du Forum des partenaires, mon Représentant spécial a officiellement présenté au Premier Ministre al-Maliki un dossier préparatoire intitulé « Iraq Briefing Book » qui exposait des recommandations de politique générale dans des domaines tels que le développement du secteur privé, la fourniture des services essentiels, les droits de l'homme et la réforme de la gouvernance et de fournir une base aux discussions à venir entre les autorités iraqiennes et les partenaires internationaux.

32. La MANUI et l'équipe de pays ont également rencontré des responsables gouvernementaux afin d'examiner comment le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pourrait contribuer à remédier aux problèmes, notamment le taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes, le caractère inadéquat des services essentiels et la corruption qui ont donné lieu aux récents troubles civils. Les questions essentielles que sont la réforme du système public de distribution et l'ensemble du régime de sécurité sociale demeurent également à l'ordre du jour du Gouvernement. L'appui consultatif technique fourni par le Programme alimentaire mondial (PAM) a joué un rôle essentiel à cet égard.

33. Cinq groupes de travail prioritaires relevant du PNUAD ont été mis en place (gouvernance et droits de l'homme; croissance économique intégrée; gestion de l'environnement; services essentiels de qualité; et investissement dans le capital humain), et le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUAD pour l'Iraq a été créé. En janvier 2011, le Fonds était financé à hauteur de 27,26 %. Sur 1,9 milliard de dollars demandé pour la période 2011-2014, 518 431 000 dollars étaient disponibles, 196,7 millions venant du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement, 73,53 millions des ressources ordinaires des organismes des Nations Unies et 248 201 000 dollars d'autres sources bilatérales.

34. Le Plan national de développement et le PNUAD feront fond, dans une certaine mesure, sur les partenariats avec le secteur privé iraquien et international concernant les questions de responsabilité sociale des entreprises. Dans le cadre de la campagne menée par l'ONU en faveur de la participation du secteur privé, les représentants du PNUAD ont rencontré en février des responsables gouvernementaux nationaux et locaux et des représentants de sociétés multinationales opérant dans le secteur de l'énergie afin de préparer le lancement éventuel d'une initiative nationale relative au Pacte mondial des Nations Unies en Iraq. La réunion a permis de promouvoir les principes de la responsabilité sociale des entreprises et d'entamer des discussions sur d'éventuels projets de partenariat touchant la gouvernance et le redressement économique.



35. Le PNUD et le Gouvernement iraquien ont continué de mettre en place la Stratégie nationale de lutte contre la corruption qui avait été lancée en septembre 2010. À ce jour, 334 ateliers ont été organisés à l'intention de 17 575 fonctionnaires, dont 4 674 femmes. La campagne, qui se poursuivra jusqu'en juin 2011, porte sur tous les gouvernorats et ministères iraqiens ainsi que la société civile. L'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption constituera un excellent moyen de catalyser tous les autres efforts déployés pour promouvoir la bonne gouvernance.

36. Dans le cadre du programme de modernisation du secteur public iraquien, l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires ont fait progresser la réforme des secteurs de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. En outre, une assistance technique et financière sera fournie pour la remise en état des centrales électriques vétustes et la construction de nouvelles centrales. Des programmes concernant l'environnement seront lancés en collaboration avec le Gouvernement et les collectivités locales.

37. À l'appui des efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, l'équipe de pays a lancé des initiatives clefs visant à aider le Gouvernement iraquien à planifier et à programmer ses activités : a) le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a mené sa quatrième enquête en grappes à indicateurs multiples en Iraq afin de faire connaître la situation des mères et des enfants iraqiens; b) le Bureau du Coordonnateur résident et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont mené une mission conjointe dans le sud de l'Iraq pour recueillir des données supplémentaires et se faire une idée sur la remise en état des marais iraqiens, en étroite collaboration avec des spécialistes et scientifiques des gouvernorats de Thi-Qar et Bassorah; c) le PNUD a fourni des éléments de formation au programme des institutions juridiques iraqiennes portant sur la justice pour mineurs et la violence sexiste à Erbil; d) l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF ont procédé à une évaluation des apports en micronutriments qui permettra de disposer de données de base à l'échelle de la nation; et e) le FNUAP et l'OMS ont aidé le Gouvernement à mener une enquête intégrée sur la santé et la situation sociale des femmes dans le pays.

38. L'eau demeure un problème essentiel en Iraq. La sécheresse qui sévit dans les régions du nord, notamment à Kirkouk, est un sujet de préoccupation majeure en dépit des pluies récentes et les questions de gestion des ressources en eau transfrontières sont prioritaires. Le Gouvernement iraquien a demandé au PNUD de l'aider à mettre au point un programme intégré de gestion des ressources en eau et une stratégie de négociation avec ses voisins également riverains du Tigre et de l'Euphrate. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'UNOPS et le PNUD ont fourni consultants et ressources à l'appui d'activités de réduction des risques de catastrophe dans les zones vulnérables de l'Iraq, notamment un soutien au Comité de gestion des catastrophes nouvellement créé en Conseil des ministres. Le PNUD, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'OMS ont également contribué à faciliter le suivi de la qualité de l'eau et l'accès à une eau salubre et à l'assainissement et participé à la révision des politiques et des lois permettant une décentralisation de la planification de la gestion de l'eau et de l'assainissement. En outre, l'UNICEF a pris part à l'élaboration d'une politique sur l'eau et l'assainissement pour le Gouvernement régional du Kurdistan, qui n'a pas encore obtenu l'aval de ce dernier.

39. Les questions de protection des populations demeurent également une priorité élevée pour l'ONU, s'agissant en particulier des secteurs les plus vulnérables de la société. La MANUI a collaboré avec le Groupe de travail pour la protection de l'équipe de pays des Nations Unies, dirigé par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à la mise au point d'une stratégie de protection des civils permettant une analyse générale et une approche globale des activités de plaidoyer auprès des partenaires irakiens. Le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont continué de gérer un Fonds d'intervention d'urgence qui a largement contribué à faciliter la transition entre le relèvement rapide et le développement et répond également aux besoins en matière de services essentiels des communautés vulnérables. À la fin de 2010, par l'intermédiaire du fonds, une assistance avait été fournie à quelque 570 000 personnes vulnérables, dont 294 000 femmes, 199 000 enfants et environ 151 000 personnes déplacées. De manière générale, il reste des îlots de vulnérabilité en Iraq et, à la mi-février, le plan d'action humanitaire irakien pour 2010 n'avait été financé qu'à hauteur de 31,8 %.

40. Le HCR, l'UNICEF et l'Organisation internationale pour les migrations ont continué d'apporter leur appui aux personnes rentrant chez elles, en particulier à Bagdad et Diyala, et fourni une assistance humanitaire d'urgence aux Irakiens nouvellement déplacés, notamment les chrétiens ayant fui vers le Kurdistan et Ninewa. Environ 1,3 million de personnes déplacées demeurent en Iraq. Sur ce nombre, le HCR et ses partenaires fournissent une assistance à quelque 400 000 personnes déplacées sans abri ni ressources dans plus de 300 zones d'installation à travers l'Iraq. Nombre de ces familles déplacées sont des ménages monoparentaux extrêmement vulnérables. Plusieurs centaines de milliers d'Irakiens résideraient dans les pays voisins. En janvier, le HCR a annoncé un appel interinstitutions à hauteur de 280 millions de dollars en faveur des réfugiés irakiens. Le Plan d'intervention régional pour les réfugiés irakiens rassemble 40 organisations internationales et non gouvernementales soutenant les réfugiés irakiens se trouvant en République arabe syrienne, en Jordanie, au Liban, en Égypte, en Turquie, en République islamique d'Iran et dans les six autres membres du Conseil de coopération du Golfe.

41. En collaboration avec les partenaires nationaux et l'équipe de pays des Nations Unies, la MANUI prend actuellement des mesures pour mieux promouvoir et défendre les droits des femmes en Iraq. En novembre 2010, la MANUI et l'équipe de pays ont soutenu le lancement de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste ». C'était la première fois que l'Iraq lançait une campagne de ce type depuis la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1986. La campagne a été lancée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement régional du Kurdistan. Elle comprenait un appel à la communauté internationale, à l'ONU et aux États donateurs pour qu'ils apportent un appui aux programmes et initiatives visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles et s'emploient à faire adopter des lois efficaces permettant de prévenir toutes les formes de violence et de discrimination, notamment les pratiques traditionnelles néfastes contre les femmes et les filles et de protéger ces dernières. Le 8 mars, la Journée internationale de la femme a été célébrée à Bagdad à la faveur d'un événement organisé conjointement par le Gouvernement irakien, l'ONU et la Mission intégrée « état de droit » de l'Union européenne en Iraq.

42. Au 31 décembre 2010, le portefeuille du Fonds d'affectation pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement s'établissait à 1,43 milliard de dollars, à savoir 1,36 milliard pour l'ensemble des engagements des donateurs et 72 millions pour les intérêts échus sur les ressources du Fonds. Le Fonds d'affectation spéciale axe actuellement ses efforts sur l'exécution et la liquidation des projets approuvés en 2000. Au 31 décembre 2010, 108 projets étaient achevés sur le plan opérationnel et 92 projets étaient en cours.

## **E. Activités menées dans le domaine des droits de l'homme**

43. La situation en matière de sécurité en Iraq continue de toucher la population civile qui est confrontée en permanence à des actes de violence perpétrés par les groupes d'opposition armés et des bandes criminelles. Les groupes armés, notamment, continuent d'utiliser des tactiques qui visent délibérément des lieux publics bondés et tuent et mutilent des civils à l'aveuglette. Certaines attaques semblent être de nature sectaire en ce qu'elles visent fréquemment des rassemblements religieux ou des zones résidentielles. D'autres attaques semblent être aveugles et visent à susciter la peur et la terreur dans l'ensemble de la population et à jeter le doute sur les capacités du Gouvernement et des forces de sécurité iraqiennes de contenir la violence. Les assassinats persistent également partout dans le pays et ont pour cible des agents du Gouvernement, des dirigeants tribaux et communautaires, des membres du pouvoir judiciaire et des personnes qui leur sont associées.

44. Des charniers contenant les dépouilles de victimes de l'ancien régime et de la violence qui touche le pays depuis 2003 continuent d'être découverts. Le 11 décembre 2010, le Ministère des droits de l'homme a fait état de la découverte d'un charnier dans le gouvernorat de Bassorah, dans le village d'al-Dair (district d'al-Qurna). Les procédures juridiques permettant à ces dépouilles d'être exhumées par les équipes d'enquête du Ministère des droits de l'homme et de la direction chargée des martyrs de Bassorah ne sont pas encore terminées. Le 20 décembre 2010, les forces de sécurité iraqiennes auraient découvert un autre charnier dans la région de Mahaweel dans le gouvernorat de Babil, contenant les corps de 13 civils. Ces deux charniers remonteraient à 2006 ou 2007 et contiennent les restes des victimes de groupes d'insurgés. En outre, la question des personnes ayant disparu au cours du conflit entre le Parti démocratique kurde et l'Union patriotique du Kurdistan a refait surface, les familles des victimes ayant officiellement porté plainte auprès du Comité des droits de l'homme du Parlement régional du Kurdistan. D'après des informations parues dans la presse au début de mars, un charnier contenant les restes de quelque 3 000 personnes a été découvert par des peshmerga au sud de la ville de Kirkouk.

45. La violence persistante a été à l'origine d'immenses souffrances pour tous les Iraquiens – sunnites, chiïtes, chrétiens et autres. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, de nombreux attentats-suicides et attaques à la bombe contre des pèlerins chiïtes ont eu lieu, en particulier durant l'Achoura (décembre 2010) et l'Arba'een (janvier 2011). Lors des incidents les plus sérieux ayant eu lieu à Karbala, l'explosion de deux voitures piégées a fait 65 morts le 20 janvier et une attaque similaire dans la même ville trois jours plus tard 18 autres. Le 12 février, un attentat-suicide dans une gare routière à Samarra aurait fait 37 morts. De

manière générale, de décembre 2010 à février 2011, au moins 141 personnes ont été tuées et 427 blessées lors d'attaques contre des pèlerins.

46. Les membres de la minorité chrétienne continuent d'être les cibles de groupes armés extrémistes, ce qui les oblige à chercher refuge au Kurdistan. De décembre 2010 à février 2011, la MANUI a été informée d'au moins cinq attaques contre des chrétiens, quatre à Mossoul et une à Kirkouk, ayant causé la mort d'au moins deux chrétiens. Ces attaques ont suscité un sentiment de malaise au sein de la communauté chrétienne de Mossoul, qui a commencé à fuir la région. Actuellement, 803 familles chrétiennes (466 de Bagdad et 294 de Mossoul) se sont réfugiées à Erbil. Bien que les personnes déplacées aient été bien accueillies par les autorités kurdes, leur intégration s'avère difficile du fait du manque de ressources, des obstacles linguistiques et des difficultés pour trouver un emploi.

47. Les conditions de vie dans les prisons continuent d'être préoccupantes selon les rapports émanant des médias et de plusieurs organisations non gouvernementales internationales, qui font état de tortures et de mauvais traitements des détenus. La situation est particulièrement inquiétante dans les installations qu'administre la 56<sup>e</sup> brigade de Bagdad qui est gérée par le Ministère de la défense mais reçoit ses directives du Cabinet du Premier Ministre. Le Gouvernement a rejeté ces allégations mais promis de mener une enquête. Au chapitre des bonnes nouvelles, les autorités kurdes ont adopté une législation visant à indemniser les personnes ayant été détenues illégalement. Le Parlement régional du Kurdistan est également en train de mettre la dernière main à une loi sur la réforme pénitentiaire.

48. La protection des enfants en conflit avec la loi continue de poser problème, le nombre de garçons et filles incarcérés ou détenus avant d'être jugés étant demeuré élevé pendant toute la période faisant l'objet du présent rapport. Au 28 novembre 2010, 1 136 enfants (1 096 garçons et 40 filles) étaient détenus, 345 d'entre eux (12 filles et 333 garçons) étaient en détention provisoire et 791 (763 garçons et 28 filles) en détention après jugement. Le Kurdistan n'est pas compris dans ces chiffres. À Bagdad, 40 filles et femmes vivent dans les mêmes cellules, y compris les cinq bébés nés de femmes détenues avant ou après jugement. À Bassorah, les 110 garçons détenus avant ou après jugement ont été mélangés aux adultes pendant la journée jusqu'en novembre 2010, date à laquelle après une émeute, les adultes ont été transférés. Bien que les conditions de détention des enfants n'ayant pas encore été jugés dans les locaux appartenant au Ministère du travail et des affaires sociales se soient quelque peu améliorées, les lieux abritant les condamnés continuent d'être surpeuplés et font courir des risques de maladie, de violence et d'exploitation.

49. Les efforts concertés déployés par l'UNICEF et d'autres acteurs en vue de la mise en place de mesures susceptibles de remplacer la détention et de soustraire des enfants ayant commis une infraction mineure au système de justice formel n'ont pas encore eu d'effets tangibles. La loi iraquienne sur la protection des mineurs prévoit des mesures de remplacement, mais ces mesures ne sont que rarement utilisées, sauf pour des applications informelles comme le règlement des différends communaux. Toutefois, le recours à des mesures de réparation et à des solutions de remplacement de la détention au sein des communautés n'est ni systématique ni reconnu par le système de justice formel et s'avère difficile à évaluer.

50. Le 16 février, le Comité parlementaire sur les droits de l'homme a soumis un rapport au Conseil des représentants sur la création d'une Haute Commission indépendante des droits de l'homme. Le Président du Parlement a par la suite demandé aux partis politiques de présenter des candidats susceptibles de servir de membres du Comité d'experts qui choisira les commissaires. La MANUI a également été invitée à participer à ce processus.

51. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, un certain nombre de manifestations ont eu lieu dans l'ensemble du pays, en particulier à Bassorah, Kout, Bagdad, Mossoul, Karbala, Diwaniya, Anbar et Souleimanieyh. Bien que nombre de ces manifestations aient été pacifiques, il y a eu des cas de violence et des manifestants et membres des forces de sécurité auraient été tués. Au moins 20 personnes auraient péri depuis le début des manifestations et 116 auraient été blessées par balles. La MANUI a été informée d'arrestations, de détentions illégales et de cas de torture des manifestants. Plusieurs journalistes et membres de médias qui couvraient les manifestations ont été arrêtés, menacés ou maltraités par la police.

52. La MANUI continue de surveiller la situation dans le camp Ashraf après le départ des forces américaines en Iraq en juillet 2010 et de collaborer avec le Comité Ashraf du Gouvernement iraquien pour remédier aux problèmes humanitaires des résidents du camp. Un certain nombre d'incidents entre ces derniers et des policiers iraqiens auraient tourné à la violence à la fin du mois de décembre 2010 et certains résidents auraient été blessés. Le 7 janvier 2011, des manifestants se sont regroupés à l'extérieur du camp pour se plaindre de la présence constante d'anciens combattants de l'Organisation des moudjahidin du peuple de la République islamique d'Iran dans le camp. Un certain nombre de résidents du camp ont été blessés lorsqu'ils se sont heurtés aux manifestants près de l'enceinte du camp. Les autorités iraqiennes ont continué d'affirmer que la situation dans le camp ne pourrait pas perdurer indéfiniment. Tout en respectant la souveraineté iraquienne en la matière, la MANUI a appelé de nouveau les deux parties à faire preuve de modération, à respecter les normes humanitaires universellement acceptées et le droit international des droits de l'homme applicable, en particulier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques auquel l'Iraq est partie.

## **F. Questions de sécurité et questions opérationnelles et logistiques**

53. L'Organisation des Nations Unies continue d'opérer dans des conditions de sécurité instables en Iraq et la situation peut changer à tout moment. Il s'est produit 3 000 incidents de sécurité au cours de la période considérée, qui ont fait au moins 950 morts parmi les civils. L'augmentation de la capacité opérationnelle et des opérations de sécurité des forces de sécurité iraqiennes a toutefois contribué à la réduction du nombre global d'attentats au moyen d'engins explosifs improvisés ainsi qu'à un blocage non négligeable des voies d'approvisionnement en engins de ce type.

54. La MANUI renforce ses capacités en matière de sécurité et réaligne ses ressources afin de veiller à ce que des arrangements efficaces, crédibles et souples en matière de sécurité soient en place avant que les forces américaines en Iraq ne

se retirent à la fin 2011. Compte tenu du fait que les insurgés ne cessent de démontrer qu'ils ont la capacité de mener des attaques complexes en Iraq, tendance qui devrait se poursuivre dans un avenir proche, l'ONU devra continuer à demeurer vigilante pour assurer la sécurité de son personnel. Des conditions de sécurité acceptables et le soutien des agents de sécurité du Gouvernement régional du Kurdistan ont permis à l'ONU de développer ses activités dans la région du Kurdistan.

55. Pour assurer l'établissement de capacités opérationnelles indépendantes au lendemain du retrait des forces américaines en Iraq et préparer le renforcement prévu de la présence de l'ONU en Iraq en 2011, le Siège de l'Organisation et la MANUI continuent de mener des consultations avec le Gouvernement iraquien et des représentants du Gouvernement des États-Unis. À Bagdad, la MANUI continue de demander à ce que le complexe adjacent à celui de l'United States Agency for International Development serve de complexe intégré à l'ONU. Ailleurs en Iraq, la MANUI a officiellement prié le Gouvernement iraquien de lui fournir des terrains à l'aéroport international de Bagdad, à Kirkouk et à Bassorah. Une réponse favorable à ces requêtes permettrait à la MANUI de disposer de bureaux indépendants sur ces sites avant le retrait des troupes américaines.

56. Le retrait imminent des forces américaines en Iraq a contraint la MANUI à renforcer ses capacités indépendantes en matière de transport. Elle a pour cela fait en sorte que deux hélicoptères basés à Bagdad deviennent opérationnels. Trois autocars blindés de la MANUI ont été achetés et se trouvaient à Bagdad à la fin décembre 2010. Ces acquisitions amélioreront de manière notable les transferts de passagers entre la zone internationale et l'aéroport international de Bagdad. En outre, les services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies, sous la houlette du PAM, devraient être opérationnels en Iraq dès avril et apporter un soutien complémentaire à l'ONU, aux donateurs et aux organisations non gouvernementales internationales travaillant dans le pays.

#### **IV. Observations**

57. Je félicite les dirigeants politiques irakiens pour leur engagement en faveur du dialogue et du consensus, grâce auquel un gouvernement de collaboration nationale a pu être formé le 21 décembre 2010. La transition d'un gouvernement élu à un autre a été un accomplissement historique qui a mis un terme à des mois d'incertitude politique. Il reste toutefois des étapes à franchir pour achever la formation du gouvernement dans les meilleurs délais, et notamment nommer les principaux responsables de la sécurité. Dans l'intérêt de la réconciliation nationale, j'appelle également les dirigeants politiques irakiens à mettre en place le Conseil national pour les politiques stratégiques, dont la création a été convenue dans le cadre de l'accord de partage du pouvoir conclu entre les différents partis politiques.

58. La formation, dans les meilleurs délais, du gouvernement permettra aux dirigeants irakiens de prendre les mesures nécessaires pour répondre aux préoccupations légitimes du peuple irakien. Comme les événements de ces dernières semaines l'ont montré, l'Iraq n'est pas à l'abri de la vague de troubles civils qui a touché la région. Les manifestations qui ont eu lieu en Iraq, et la violence qui a suivi, montrent qu'il est urgent d'améliorer les services publics et d'agir contre le niveau élevé de chômage et l'absence apparente de lutte contre la

corruption. Si le Gouvernement iraquien ne prend pas rapidement des mesures concertées pour y remédier, cela risquerait de remettre en cause les progrès accomplis ces dernières années dans les domaines de la politique et de la sécurité. À cet égard, je salue la récente initiative du Premier Ministre al-Maliki, qui a demandé aux ministres de son gouvernement de déterminer les mesures urgentes à prendre pour commencer à améliorer les services et les conditions de vie d'une manière générale.

59. Sachant bien qu'il faut maintenir la sécurité et l'ordre et empêcher des forces opposées à la transition démocratique de l'Iraq d'exploiter la situation, je suis préoccupé par le fait que les forces de sécurité iraquiennes aient eu recours à la force pour endiguer les manifestations et par les pertes en vies humaines qui se sont ensuivies. Je suis également très inquiet face aux arrestations arbitraires et aux cas de détention et de torture qui ont été signalés et face aux mauvais traitements infligés aux journalistes et autres membres des médias qui couvraient ces événements. Je demande au Gouvernement iraquien de mener une enquête indépendante sur ces violations présumées et de veiller à ce qu'il soit fait preuve de mesure pour endiguer les manifestations à venir en exerçant la plus grande retenue et en évitant la violence.

60. Je tiens à rassurer le Gouvernement iraquien du fait que la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies n'épargneront aucun effort pour l'aider à surmonter les graves difficultés socioéconomiques auxquelles le pays se heurte. Le plan national de développement et le PNUAD permettront au Gouvernement iraquien, aux Nations Unies et à leurs partenaires de s'occuper de ces domaines prioritaires, qui ont un lien direct avec les préoccupations soulevées par les citoyens : bonne gouvernance, droits de l'homme, programmes de développement économique et social sans exclusive et fourniture de services essentiels de qualité.

61. Les événements survenus récemment dans le gouvernorat de Kirkouk soulignent qu'il faut d'urgence donner un nouveau souffle à la promotion du dialogue arabo-kurde. Je note avec préoccupation la montée des tensions ethniques après la décision du Gouvernement régional du Kurdistan de déployer 5 000 soldats peshmerga supplémentaires à la périphérie de la ville de Kirkouk. Je demande à tous d'exercer la plus grande retenue et de permettre l'ouverture d'un dialogue pacifique et constructif qui porte sur les principales préoccupations des Iraquiens. Cet incident montre qu'il faut d'urgence que les dirigeants iraquiens s'emploient ensemble à régler la question du statut de Kirkouk et d'autres territoires faisant l'objet d'un différend. À ce sujet, la MANUI aide tous les acteurs concernés à trouver des solutions acceptables par tous. Des mécanismes permettant d'y parvenir sont à l'examen, notamment la possibilité d'établir des arrangements permettant de remplacer l'équipe spéciale de haut niveau ainsi que la promotion d'autres mesures de confiance comme la restitution des biens, la question des détenus, les droits linguistiques et le droit à l'enseignement.

62. Malgré d'incontestables avancées dans le domaine politique, globalement la situation sur le plan de la sécurité reste précaire car certains cherchent à compromettre les progrès que l'Iraq a accomplis ces dernières années s'agissant de réduire la violence sectaire. Le fait que les chrétiens d'Iraq continuent d'être pris pour cible, ce qui a entraîné le déplacement de centaines de familles de Bagdad et Mossoul à Erbil, reste une source de grande préoccupation. Je félicite le Gouvernement régional du Kurdistan de s'occuper des besoins immédiats des

déplacés. Il ne saurait y avoir non plus de justification pour les attentats suicides qui ont ciblé des pèlerins chiites et fait des douzaines de morts et des centaines de blessés parmi les femmes, les enfants et les hommes. Les attaques qui frappent les sunnites, tuant des innocents, sont tout aussi répréhensibles. Je demande de nouveau au Gouvernement iraquien de faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger tous les Iraquiens qui continuent d'être pris pour cible en raison de leurs convictions religieuses.

63. Alors que la violence continue de faire de nombreuses victimes dans toute la société iraquienne, les femmes et les filles en sont souvent les victimes silencieuses. Je continue de m'engager personnellement à ce que l'ONU appuie toutes les initiatives visant à rompre le silence qui entoure cette violence contre les femmes, qu'elles soient prises par le Gouvernement ou par la société civile. Dans cet esprit, et malgré les efforts faits pour améliorer la condition de la femme iraquienne, je reste préoccupé par le fait que les femmes sont encore sous-représentées dans la sphère politique et aux postes de décision.

64. Je me réjouis de la décision prise par le Conseil de sécurité le 15 décembre 2010 de mettre un terme à plusieurs mandats relevant du chapitre VII, ce qui a constitué un pas important vers la normalisation du statut de l'Iraq sur la scène internationale. Il incombe désormais au Gouvernement iraquien de réaliser des progrès tangibles et rapides concernant les obligations qui demeurent les siennes au titre du chapitre VII, relatives notamment aux personnes disparues et aux archives manquantes ainsi qu'à l'indemnisation. Je saisis cette occasion pour saluer l'impulsion positive donnée par les récentes visites de haut niveau, mutuelles et historiques, des Premiers Ministres iraquien et koweïtien. Je me réjouis de la décision prise de former un comité bilatéral conjoint chargé de prendre immédiatement des dispositions visant à apporter une solution aux problèmes entre les deux pays. J'espère que cette nouvelle preuve de bonne volonté se traduira par des mesures concrètes à même de renforcer la confiance entre les deux pays. À cette fin, mon Représentant spécial et le Coordonnateur de haut niveau continueront d'aider l'Iraq et le Koweït à régler leurs problèmes de longue date.

65. Je souhaite également renouveler mon appel au Gouvernement iraquien pour qu'il réaffirme sans tarder son engagement envers la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité relative à sa frontière terrestre et maritime avec le Koweït et qu'il prenne des mesures urgentes pour reprendre les travaux d'entretien de la frontière, notamment en déplaçant les fermiers qui se trouvent à proximité de la frontière avec le Koweït. Des efforts concrets de la part du Gouvernement iraquien dans tous ces domaines permettront au Conseil de progresser dans la suite donnée à mon rapport établi en application de sa résolution 1859 (2009) et qui a été présenté au Conseil en juillet 2009.

66. Je souhaiterais également remercier tous les donateurs multilatéraux et bilatéraux ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et locales qui œuvrent en faveur d'un Iraq stable et prospère. Je suis reconnaissant aux États Membres qui continuent de soutenir l'Organisation des Nations Unies pendant cette phase transitoire et qui ont notamment décidé d'approuver le budget de la MANUI pour 2011. Le financement supplémentaire autorisé par l'Assemblée générale permettra à la Mission de mettre en place les dispositifs de sécurité et d'appui nécessaires alors que les forces américaines se retirent d'Iraq.



67. Enfin, je souhaiterais rendre hommage aux efforts et au dévouement de mon Représentant spécial, du personnel de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies, qui ont poursuivi leur mission malgré les difficultés et les dangers. Je salue leur courage et leur engagement en faveur de l'Iraq.

---